



Le Rufféen



CONSEIL MUNICIPAL
du 7 décembre 2021

VIE COMMUNALE

BON A SAVOIR

2-3

4-5

6

EDITORIAL - Gérard GREFFE

Nous y sommes ! Noël est là, avec son cortège de fêtes, de retrouvailles familiales, de cadeaux au pied du sapin, comme un oasis de lumières et d'éclaircies au milieu de la brume, du froid et de la grisaille de l'hiver, de vagues de Covid qui montent et qui descendent (trop peu !!!).

C'est l'occasion, pendant quelques jours, de faire une pause contre la course du temps, de s'arrêter, de regarder autour de soi, et de voir nos proches qui nous rejoignent, nos (petits-) enfants qui nous entourent, nos voisins qui nous saluent de l'autre côté de la clôture...

C'est le moment aussi, une fois n'est pas de trop, de penser à ceux qui nous ont quittés, ou qui sont seuls pendant cette période si particulière, ou souffrants, malades et loin de tout et de tout le monde, car trop souvent ces disgrâces s'accumulent...

Un instant, un seul instant à leur consacrer représente un si petit effort pour nous et une si grande joie pour eux. Pensons-y avant d'échanger nos vœux et nous passerons de meilleures fêtes, les uns et les autres, si, en la matière, nous dépassons le stade du vœu pieux !

Ainsi, le Rufféen a voulu, ce mois-ci, revêtir un air de fête et se montrer moins sérieux pour vous souhaiter, avec toute l'équipe municipale et l'ensemble des personnels communaux, une excellente année 2022, une santé toujours satisfaisante, et de très bonnes fêtes de fin d'année.

Qu'elle voit l'accomplissement de vos souhaits les plus chers et qu'elle nous donne enfin l'occasion, tant attendue depuis deux ans, de nous revoir enfin plus régulièrement, plus sereinement, et sans la barrière du  que, décidément, seul Zorro sait porter avec élégance et sans buée sur les lunettes !

Repas des aînés...

Partageant la volonté de passer un moment de convivialité et de bonne humeur, nos aînés étaient présents le 5 décembre, à l'invitation de la mairie, pour le traditionnel repas dansant de fin d'année. Dans une ambiance chaleureuse, autour d'un repas toujours apprécié, ils ont montré l'exemple en n'hésitant pas à animer de leurs chants ces instants de plaisirs partagés, ne loupant jamais l'occasion de nous faire découvrir leurs talents cachés.

Merci à tous nos anciens pour leur bonne humeur et leur joie de vivre qui reste notre meilleure récompense.



Nous Contacter



Mairie de Ruffey-Lès-Beaune
2 rue du Pont
21200 RUFFEY LES BEAUNE
leruffeen@orange.fr

CONSEIL MUNICIPAL



Conseil municipal du 7 décembre 2021

Excusés : Mme Marie-Hélène TOURNIER a donné pouvoir à M. Philippe WEMMERT. Mme Patricia GUILLAUME a donné pouvoir à M. Alain CLEMENT. M. Sébastien FOL a donné pouvoir à M. Arnaud TARTARIN. Mme Magali GODARD a donné pouvoir à M. Cyril VACHON.

Secrétaire de séance: M. Patrick SCHWIRTZ

ORDRE DU JOUR

1. / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Adopté à l'unanimité.

2. / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL:

Néant

3. / PROPOSITION D'OUVERTURE DE POSTE DE 3ème ADJOINT

Le maire reprend le rôle de chacun des premier et deuxième adjoints, et celui de la commission « voirie-bâtiments » présidée par le deuxième adjoint pour la partie voirie et par M. Arnaud TARTARIN, conseiller municipal pour la partie « bâtiments ».

Depuis le début des travaux de la boulangerie-pâtisserie-traiteur, les problèmes demandent une certaine technicité dont le maire reconnaît qu'il n'a pas la compétence nécessaire. Il a su s'appuyer sur M. Tartarin, qui a donné énormément de son temps, et qui a permis de soulever et résoudre nombre de problèmes de par ses connaissances techniques.

Partant de ce constat, le maire a réaffirmé le besoin de soutien d'un adjoint, ayant une véritable légitimité aux yeux des prestataires (architecte, entreprises, bureau d'études...) par rapport à un simple conseiller municipal. Mme Patricia GUILLAUME, absente excusée, fait savoir qu'elle ne donnera pas son accord à cette proposition.

M. Philippe WEMMERT s'interroge sur la pérennité du poste, une fois les travaux de la boulangerie menés à leur fin. Le maire répond que de nombreux projets restent à étudier, parmi eux l'isolation du foyer rural ou le devenir de l'étage de la Maison France Services. De même, en l'absence d'un troisième adjoint, fiable techniquement, la tentation serait de simplement consolider les acquis et de ne pas lancer d'autres projets dont la commune aurait besoin.

M. le Maire souhaite également que le troisième adjoint gère l'énergie : récupérer des certificats d'économie d'énergie, contrôler et gérer les consommations, réfléchir à la reconversion des énergies polluantes (fioul ...)

M. Alain CLEMENT soulève quant à lui le problème de l'indemnité du troisième adjoint, qui va grever financièrement le budget communal.

M. Philippe WEMMERT se propose alors, étant en retraite, de s'investir bénévolement dans ce rôle.

Le maire refuse le bénévolat et explique la procédure à suivre.

Il soumet d'abord au vote la création d'un poste de 3ème adjoint, à compter du 1er janvier 2022.

Le vote a lieu à main levée et donne les résultats suivants :

POUR LA CREATION : 7 voix – CONTRE : 4 voix – ABSTENTIONS : 4 VOIX.

La création d'un poste de 3ème adjoint à compter du 1er janvier 2022 est adoptée à la majorité des voix. L'indemnité sera la même que celles des premier et deuxième adjoints à compter de cette même date.

Le maire rappelle que le scrutin se déroule au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Arnaud TARTARIN et M. Philippe WEMMERT se portent candidats.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : M. Lionel BECLIER et Mme Aurore CRETIN. Mme Nolwenn BEROUJON est désignée en qualité de secrétaire.

Les conseillers municipaux votent alors par ordre alphabétique

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins. Le résultat présente une égalité parfaite entre les deux candidats : 7 voix pour M. Tartarin et 7 voix pour M. Wemmert et un bulletin blanc. Il est procédé à un deuxième tour qui donne exactement le même résultat, puis à un troisième qui n'apporte aucun changement. M. Wemmert est alors proclamé 3ème adjoint au bénéfice de l'âge.

4. / TRAVAUX DE LA RUE CHARLES BRETON : AVENANT AU MARCHE :

Le deuxième adjoint annonce que le chantier, pour la partie « réseaux », est achevé depuis le 19 novembre.

Le bureau d'études nous présente un avenant au marché initial du lot 2 suite à réalisation de travaux supplémentaires, soit 18 269,64€ TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider l'avenant n°1 au marché initial du lot 2, donne tous pouvoirs au maire pour le signer.

Un courrier sera adressé aux riverains pour signaler la reprise mi-février 2022 avec la réalisation du lot 1, travaux de voirie.

Certains riverains, lors du chantier, ont fait part de leur souhait de réaliser les entrées charretières en enrobé. La différence de prix sera à leur charge.

5. / BOULANGERIE : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Le maire fait le point des différents travaux et celui problématique du raccordement électrique. Le câble a été coupé et l'entreprise sous-traitante de la SCUB, programmée le 30 novembre, n'a pas pu intervenir. Parallèlement, la puissance requise n'est pas de 36 Kwa comme noté dans le dossier mais 48 Kwa, nécessitant un compteur jaune. Une nouvelle demande auprès d'ENEDIS vient d'être refaite et nécessitera à minima 3 mois d'intervention.

La hotte a été livrée et sera posée par l'entreprise BUGAUD-CLEMENCET moyennant un surcoût de 5 195,40€ TTC.

Conseil municipal- Suite



Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'avenant n°2 au marché concernant le lot 8 « ELECTRICITE » pour un montant de 4 329,50€ HT soit 5 195,40€ TTC et valide l'avenant n°1 au marché concernant le lot 7 « PLOMBERIE » pour un montant de 260,00€ HT soit 312,00€ TTC.

6./ DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Le maire fait un point sur la commission des finances tenue la veille. Les dépenses sont contenues dans les prévisions budgétaires par chapitre à l'exception des dépenses suivantes:

BUDGET ANNEXE (lotissement) opération d'ordre

NOUVELLE DEPENSE: Chapitre 042 article 608: + 34€ à passer en RECETTE chapitre 043 Article 796

BUDGET PRINCIPAL : opérations réelles

NOUVELLE DEPENSE: Chapitre 16 Article 1611, 8 500€ prise en RECETTE sur les excédents dégagés au résultat 2020

Article 6531 + 3 000 € et Article 6534 + 3 000 € en RECETTE Article 67441 - 6 000,00€

7. CONVENTION MODIFICATIVE PLATEFORME ADS suite à dématérialisation, et reversement fonds de concours

* Convention plateforme ADS

Au 1er novembre 2021, 31 communes sont adhérentes à ce service commun.

Une convention définit les modalités de fonctionnement du service et la collaboration avec chaque commune adhérente.

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le Conseil Communautaire a validé l'engagement du processus de dématérialisation de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS), applicable au 1er janvier 2022.

Celui-ci se concrétise, notamment, par la création d'un téléservice (ou Guichet unique) permettant aux usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE), donc de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en ligne (permis de construire, déclaration préalable...).

Il est précisé que le dépôt papier restera toujours possible en mairie ou par l'envoi d'un courrier recommandé.

Cette dématérialisation nécessite de modifier certaines dispositions de la convention de fonctionnement du service commun ADS en vigueur, sans en changer les fondements.

La rédaction de certains articles de la convention a également été améliorée pour clarifier et préciser certains aspects, en s'appuyant sur les 5 années de fonctionnement du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la mise à jour de la convention de fonctionnement du service commun d'instruction des Autorisations du Droits des Sols (ADS), et d'autoriser le maire à la signer.

* Reversement fonds de concours

Le maire rappelle que la Communauté d'Agglomération Beaune

Côte et Sud nous facture le coût des frais d'instruction des dossiers d'urbanisme par sa plateforme ADS. Parallèlement, elle nous reverse un fonds de concours, destiné à financer une dépense d'investissement. Nous avons perçu une partie du fonds de concours à hauteur de 3 381,00€. Il nous reste à percevoir un solde de 1 065,82€, pour lequel il nous faut présenter une facture d'investissement d'un montant de 2132,00€ HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, dit que le fonds de concours à percevoir par ladite communauté d'agglomération sera destiné à financer une partie de l'équipement informatique de la Maison France Services d'un montant de 2433,74€ HT.

8./ INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES

Les festivités de fin d'année

Le repas des anciens s'est déroulé dimanche 5 décembre. Le bilan est positif, tous s'accordant à dire qu'ils ont passé une bonne journée. La commission réunie avant la présente séance de conseil municipal a, par ailleurs, finalisé la composition du panier garni qui sera distribué aux personnes âgées qui n'ont pas assisté au repas. La commission soumet aux votes du conseil municipal la décision de ne pas tenir « le Noël dans les hameaux » compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, ainsi que les vœux du maire et le Noël des enfants.

Reste néanmoins prévue l'inauguration de la Maison France Services avec un public restreint et sans pot de convivialité.

Convention de déneigement

Une convention de déneigement des voies communales doit être passée. Un devis sera demandé auprès de l'entreprise Sébastien MAREY et d'une autre entreprise non encore choisie.

Rapport d'activités

Le maire rappelle qu'il doit présenter au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, les rapports annuels 2020 relatifs à la qualité et aux prix des services publics d'assainissement, d'eau potable et de collecte des ordures ménagères ainsi que les rapports des délégataires des services de l'eau potable, de l'assainissement, de la baignade naturelle de Montagny-Lès-Beaune et les Étangs d'Or de Merceuil-Tailly, des transports publics urbains scolaires et de la structure Petite Enfance de Chagny. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne acte au maire de ces rapports 2020 de la communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud.

Le maire laisse la parole aux adjoints et conseillers municipaux :

Madame Aurore CRETIN sollicite le démaquillage de la ruelle de l'église, rendue particulièrement glissante en cette période d'humidité.

Le maire fixe la prochaine séance du conseil municipal au mardi 11 JANVIER 2022. Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22 heures 30.

VIE COMMUNALE



DES NOUVELLES DU FOYER RURAL

Soirée téléthon

Vendredi 3 novembre, le foyer rural a organisé un repas dont les bénéfices ont été reversés au Téléthon.

Dans notre belle salle modernisée et déjà parée de sa tenue de fête, ce ne sont pas moins de 70 convives qui se sont mobilisés en faveur de cette manifestation, malgré les contraintes sanitaires.

Après s'être retrouvés autour d'un apéritif, ils ont pu déguster une saucisse du Jura arrosée de cancoillotte chaude, accompagnée de pommes de terre et de salade. Un café gourmand a clôturé ce repas.

Merci au Jardin de la Pomme, auprès de qui nous avons pu acheter des pommes de terre bien calibrées, qui ont été appréciées.

Aux bénéfices du repas s'ajoutent les dons de quelques généreux adhérents. L'équipe du foyer les remercie chaleureusement pour leur geste.

Merci à tous ceux qui ont participé à la convivialité de cette soirée !

Le conseil d'administration



PETITE ANNONCE

Vends vêtements bébé pour petite fille de la naissance à 12 mois. Turbulette, bavoirs, grenouillères, robes, tee-shirts etc ... excellent état. Si vous êtes intéressé merci de prendre contact avec Mme PERROT 06 45 07 13 64

Mairie : Tél : 03 80 26 61 96

@ : mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr

<http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

Maire : 06 37 61 82 81

mairie@mairie-ruffeylesbeaune.fr

1er adjoint : 06 38 10 30 41

adjoint1@mairie-ruffeylesbeaune.fr

2ème adjoint : 07 80 38 54 15

adjoint2@mairie-ruffeylesbeaune.fr

Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h/19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h/17h

Vendredi 11h/12h

Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h/13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

Téléphone : 03 80 26 00 53

Maison France Services

Horaires : Lundi : 14h-19h

Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h

Vendredi : 9h-12h

Tél. : 03 -80-24-26-63

ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr

Directeur de publication : Gérard GREFFE **Rédaction :** N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

VIE COMMUNALE



UNE PAGE DE LOISIRS SPECIALE NOËL !



Le jeu des 10 erreurs ! (Résultats sur le prochain rufféen et sur le site internet de la commune).



Des recettes de gourmandises, simples à réaliser, en famille !



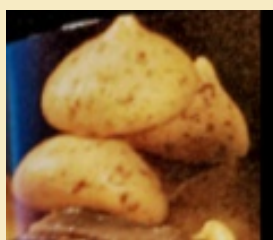
Fondants au chocolat

3 blancs d'œufs
200 g de sucre
75 g de chocolat noir râpé
1 pincée de cannelle

Battre les blancs d'œufs
en neige très ferme.

Ajouter peu à peu le sucre, le chocolat et la cannelle.
Poser des petits tas de pâte sur une tôle recouverte
de papier sulfurisé.

Faire cuire environ 45 mn à 115°.



Mandarines au chocolat.

Eplucher 4 mandarines. Séparer les en quartiers. Faire
fondre 1/2 tablette de chocolat noir de cuisine.

Tremper la moitié de chaque quartier dans le chocolat
fondu. Saupoudrer de sucre glace, ou de pistaches, ou
d'amandes broyées. Laisser refroidir avant
dégustation.

Etoiles à la cannelle

150 g de sucre
200 g d'amandes en poudre
200 g de noisettes en poudre
3 blancs d'œufs

3 cuillères à café de cannelle

Préchauffer le four à 150° (therm.5).

Battre les blancs en neige ferme puis ajouter le sucre.
Réserver 5 cuillères à soupe du mélange pour la
décoration.

Incorporer les amandes, les noisettes et la cannelle aux
blancs montés en neige.

Étaler la pâte sur un plan de travail fariné (environ 0,5 cm
d'épaisseur).

Découper des étoiles à l'aide d'un emporte-pièce et les
déposer sur une plaque recouverte de papier sulfurisé.

Étaler les blancs restants sur les biscuits.

Mettre au four 8 à 10 mn.



BON A SAVOIR



NOUVEAU ! À PARTIR DU 1ER JANVIER 2022

CONSTRUCTION, AMÉNAGEMENT, RÉNOVATION, TRAVAUX ...

DÉPOSER VOS DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

Construction, extension, ravalement, modification de façade, changement de fenêtres, de toiture, abri de jardin, piscine...
→ Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

**POUR CELA, RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE DE VOTRE COMMUNE OU SUR
WWW.BEAUNECOTEETSUD.COM**

Le dépôt en ligne sera possible via le téléservice mis en place, pour différents types de demandes* :

- Certificat d'Urbanisme (CU)
- Déclaration Préalable (DP)
- Permis de Construire (PC)
- Permis d'Aménager (PA)
- Permis de Démolir (PD)

*- Le dépôt papier ou l'envoi d'un courrier recommandé en Mairie sont toujours possibles.
- Le dépôt par mail n'est pas accepté.

BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES À LA DÉMARCHE EN LIGNE

Accessible
Je dépose mon dossier à tout moment

Simple
Je dépose ma demande d'urbanisme en quelques clics

Economique
Je n'ai plus besoin d'exemplaires papier à imprimer

Pratique
Je peux suivre la progression de ma demande en ligne

Sécurisé
Mon compte est personnel et confidentiel

Beaune Côte Sud

Communauté d'Agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Le nouveau dispositif de dématérialisation des demandes d'urbanisme sera actif à partir du 1er janvier 2022, comme expliqué ci-joint.

Cependant, il sera toujours toujours possible, dans un premier temps, de continuer à déposer vos demandes en mairie, sous format papier, comme auparavant. Cette disposition transitoire prendra fin à une date non encore fixée.

En attendant cette échéance, visitez le site de la communauté d'agglomération, dès le 1er janvier, quand la plateforme de réception des documents dématérialisés sera activée, afin de vous familiariser avec cette procédure.

FERMETURE DES SERVICES POUR LES FETES DE FIN D'ANNEE

Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 21 au mardi 28 décembre.

L'agence postale communale fermera ses portes du lundi 20 décembre au lundi 3 janvier 2022 inclus.

La Maison France Services sera fermée du 31 décembre au dimanche 9 janvier 2022.

Pendant ces différentes périodes de fermeture, et en cas d'urgence, le maire et les adjoints restent joignables sur leurs portables

ETAT CIVIL. 2EME SEMESTRE 2021

Mariages :

Le 7 aout : Aurore BOUILLET et Florian RISCAGLI

Le 17 décembre : Agnès CLEMENT et Gilles BEUGRAS

Le 18 décembre : Agathe MAROUFI et Tanguy LAURENTI

Naissances:

Le 24 juillet Esmé GUERCHOUX

Le 12 aout Paul BOULEY

Le 7 septembre Charlie GRELOT-LADOUCE

Décès : M. Eric VINCENT le 30 novembre